



Prime de fin de contrat cdd

Par **ludoC**, le **02/10/2013** à **12:44**

je suis en cdd actuellement mon contrat se termine debut novembre et j'ai un autre contrat dans une autre entreprise toujours en cdd qui enchaine avec celui ci.
mon employeur actuel me demande de signé un document disant que je refuse un cdi afin de ne pas devoir me versé la prime de fin de contrat. Que puis je faire ?

Par **P.M.**, le **02/10/2013** à **13:09**

Bonjour,
Vous n'avez rien à signer tant que l'employeur ne vous fait pas une proposition écrite de CDI mais s'il a été prévenu que vous la refuseriez, c'est ce qu'il risque de faire...

Par **ludoC**, le **02/10/2013** à **13:31**

En fait il sait que j'ai un autre cdd par la suite. Donc meme si je ne signe pas, je ne peux rien faire contre cette pratique que je trouve assez scandaleuse.

Par **P.M.**, le **02/10/2013** à **13:40**

Je ne vois pas ce que vous pourriez faire juridiquement si l'employeur décide de vous faire une proposition écrite de CDI mais si vous la refusez par avance de vous-même, il n'aurait même pas besoin de s'en donner la peine...

Par **janus2fr**, le **02/10/2013** à **13:41**

Bonjour,
Vous pouvez le laisser vous proposer un CDI et ... l'accepter !

Par **P.M.**, le **02/10/2013 à 13:52**

Cela me paraît une pratique pas forcément judicieuse si le salarié ne veut pas rester dans l'entreprise et en plus s'il s'est engagé par ailleurs pour un autre CDD car cela ne lui permettra pas plus de percevoir son indemnité de précarité et il n'aurait comme solution que de démissionner une fois le CDI commencé en respectant le préavis puisqu'il n'aurait pas de période d'essai a priori...

Par **ludoC**, le **02/10/2013 à 14:00**

ok merci a vous pour ces reponses

Par **AUTIER**, le **02/10/2013 à 15:11**

Bonjour

Proposition de prêt Une proposition de prêt a toutes les couches sociales pour financer leur projet immobilier ; achat d'une voiture; hypothèque et autres.

Si le besoin se fait sentir chez vous, contacter nous par mail :

lepreteurjeanlaudeautier@hotmail.fr

Par **Legalacte**, le **02/10/2013 à 15:39**

ATTENTION ARNAQUES !!

Les offres de prêts entre particuliers sont majoritairement des arnaques. Le but de ces escrocs, généralement situés dans des pays africains (selon nos constatations), est uniquement de vous soutirer de l'argent et d'usurper votre identité, afin d'escroquer d'autres personnes en utilisant votre nom et vos coordonnées. En outre, ces escrocs profitent de la faiblesse de personnes en situations financière et morale difficiles.

Respectez ces quelques règles de bon-sens :

1. Ne divulguez jamais vos informations personnelles (nom, photocopies de pièces d'identité, factures EDF, etc), celles-ci pourraient être réutilisées à votre insu par des escrocs pour usurper votre identité.

2. Ne versez jamais le moindre centime pour obtenir un prêt, et encore moins à quelqu'un que vous n'avez jamais vu et ne connaissez pas.

De plus, conformément à l'article 321-2 du code de la consommation :

« Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ».

3. Si vous avez besoin d'argent, adressez-vous à un professionnel.

En ignorant ce message d'avertissement, vous agissez à vos risques et périls !

Vous pouvez regarder l'adresse mail sur Google et demander une adresse en France vérifiable, ou un N° de téléphone FIXE, toujours en France.